

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



**ASSOCIATION DES REINSTALLÉS DE LA
MINES D'AREA ONE (ARMA)**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)

**Construction d'une unité de saponification et d'un bloc administratif à Area One
(Kintinian)**

Maître d'Ouvrage	Association des Réinstallés de la Mine d'Area One (ARMA)
Projet	Construction d'une unité de saponification et d'un bloc administratif
Référence	DAO N° 01/ARMA/KINT/2026
Procédure	Appel d'Offres ouvert – Procédure à enveloppe unique
Lieu	Area One, sous-préfecture de Kintinian, préfecture de Siguiri (Haute-Guinée)
Date de publication	30 juin 2026

CALENDRIER PROCÉDURAL (À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT)

Activité	Date	Lieu
Publication	30 Juin 2026	Siège ARMA
Date limite de retrait du DAO	7 juillet 2026	Siège ARMA
Visite obligatoire du site	Du 1 ^{er} juillet au 10 juillet 2026 à 10h00	Area One
Dernier délai pour demandes de clarification	05 juillet 2026	Par écrit
Diffusion des réponses (additifs éventuels)	8 juillet 2026	Siège ARMA
Date limite de dépôt des offres	19 juillet 2026 à 12h00	Siège ARMA
Ouverture des offres (publique)	20 juillet 2026 à 09h00	Siège ARMA
Publication des résultats provisoires	27 juillet 2026	Siège ARMA
Signature du contrat	29 juillet 2026	Siège ARMA
Ordre de service de démarrage	1 ^{er} Aout 2026	Siège ARMA
Contacte et adresse pour demander l'offre ou pour poser des questions de clarification	francoisloukemasangare@gmail.com & mathosninamou0@gmail.com	Tel : 625 47 50 74 Tel : 627 89 7772

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES	5
Section I – Instructions aux soumissionnaires	5
1. Objet du marché	5
2. Origine des fonds	5
3. Fraude et corruption	5
4. Candidats admis à concourir	5
5. Confidentialité des offres	6
6. Propriété intellectuelle	6
7. Préparation de l'offre	6
8. Validité des offres	7
9. Sous-traitance	7
10. Suivi et contrôle par un cabinet spécialisé	7
Section II – Données particulières de l'appel d'offres (DPAO)	7
Section III – Critères d'évaluation et de qualification	8
1. Évaluation technique (70 points)	8
2. Évaluation financière (30 points)	8
Section IV – Formulaires de soumission	8
Lettre de soumission de l'offre	8
Annexe – Engagement environnemental et social	10
Bordereau des prix et détail quantitatif et estimatif – Notes de préparation	10
Section V – Éligibilité	11
Section VI – Fraude et corruption (rappel)	11
PARTIE 2 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	12
Cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP)	12
Consistance des travaux	12
Partie 1 – Terrassement et gros œuvre	12
Terrassement	12
Implantation et piquetage	13
Fouilles	13
Gros œuvre – ouvrages en fondation	13
Ouvrages en élévation – maçonneries	14
Béton armé en élévation	14
Plancher haut	14
Coffrage, enduits, chapes et regards	14
Murs de clôture grillagés, fosses septiques et puisards	15
Partie 2 – Charpente, couverture et faux plafond	15

Partie 3 – Carrelage et revêtement	16
Partie 4 – Menuiseries	16
Menuiseries métalliques	16
Menuiseries bois	17
Partie 5 – Électricité courants forts	17
Partie 6 – Plomberie sanitaire	17
Partie 7 – Peinture	18
Partie 8 – Aménagement extérieur	18
Partie 9 – Sécurisation du site	18
Partie 10 – Fosses septiques	18
Section VII – Spécifications techniques et plans	19
Préambule – Rôle du cabinet concepteur dans le suivi des travaux	19
1. Clause environnementale et sociale (ESHS).....	19
2. Clause d’insertion locale et de formation.....	19
Détail quantitatif et estimatif – Unité de saponification	20
Aménagement extérieur – Unité de saponification.....	22
Détail quantitatif et estimatif – Bloc administratif.....	23
Bloc administratif – Plomberie sanitaire.....	24
Bloc administratif – Électricité courant fort et sécurité incendie	26
Bloc administratif – Menuiseries, peinture et aménagements extérieurs	28
PARTIE 3 : CONDITIONS DU MARCHÉ	30
Section VIII – Cahier des clauses administratives générales (CCAG)	30
Garanties prolongées	30
Section IX – Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	30
Article 12 – Supervision externe par le cabinet concepteur	30
Article 13 – Résiliation pour manquement grave	30
Article 14 – Médiation et arbitrage	30
Section X – Formulaire du marché.....	31
Modalités de paiement	Erreur ! Signet non défini.
Annexes (fournies séparément)	31

PARTIE 1 : PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

Section I – Instructions aux soumissionnaires

1. Objet du marché

Le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est établi en vue de sélectionner une entreprise qualifiée pour la réalisation, en un lot unique, des travaux de construction :

- D'une unité de saponification (production de savon) ;
- D'un bloc administratif.

Ces travaux seront exécutés dans la localité d'Area One, sous-préfecture de Kintinian, préfecture de Sigouri.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de développement économique local et de consolidation de la paix sociale. Il vise spécifiquement à :

- Favoriser l'autonomisation durable des communautés réinstallées issues de la zone minière d'Area One ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenus (AGR) au bénéfice direct des femmes ;
- Améliorer les conditions de travail, d'organisation et de gouvernance des bénéficiaires à travers un cadre administratif fonctionnel et sécurisé.

2. Origine des fonds

Le financement du projet est assuré à travers un mécanisme de compensation communautaire formalisé dans l'accord signé entre :

- La Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG) ;
- Les communautés impactées d'Area One, représentées par l'ARMA.

Les fonds sont mobilisés exclusivement dans une logique de développement durable, de transparence et d'inclusion socio-économique, sans aucun apport de l'État guinéen.

3. Fraude et corruption

Le Maître d'Ouvrage applique une politique de tolérance zéro en matière de fraude, de corruption, de collusion ou de conflit d'intérêts. Il se conforme aux normes éthiques nationales ainsi qu'aux lignes directrices de la Banque mondiale en matière de prévention de la fraude et de la corruption.

Tout soumissionnaire impliqué, directement ou indirectement, dans des pratiques frauduleuses sera :

- Disqualifié immédiatement, sans droit de recours sur son offre ;
- Exclu de tous les futurs marchés de l'ARMA pour une durée minimale de cinq (5) ans ;
- Dénoncé aux autorités judiciaires guinéennes compétentes.

Toute tentative d'influence sur le comité d'évaluation entraînera un rejet immédiat de l'offre et un signalement aux autorités.

4. Candidats admis à concourir

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux entreprises préalablement invitées par ARMA. Les conditions détaillées d'éligibilité sont précisées à la Section V du présent document. Les soumissionnaires doivent notamment :

- Être légalement constitués en République de Guinée ;
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts avec ARMA, ses membres ou ses partenaires ;
- Disposer d'une expérience avérée et pertinente dans des travaux de construction similaires (bâtiments industriels légers et administratifs) ;
- Présenter une capacité financière suffisante.

Les groupements d'entreprises (consortiums) sont autorisés à condition de désigner un mandataire solidaire unique et de fournir une convention de groupement signée par l'ensemble des membres.

5. Confidentialité des offres

Toute information contenue dans les offres est confidentielle. Le Maître d'Ouvrage, ses agents et le cabinet spécialisé ne divulgueront aucune information relative à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des offres, sauf disposition contraire de la loi.

Les soumissionnaires doivent signer un engagement de confidentialité (annexé au DAO) avant tout accès aux documents techniques détaillés.

6. Propriété intellectuelle

Tous les documents (offres techniques, plans, méthodes, devis) remis par les soumissionnaires deviennent la propriété exclusive du Maître d'Ouvrage, qu'ils soient retenus ou non. Ils ne pourront être utilisés à d'autres fins sans autorisation écrite de l'ARMA.

7. Préparation de l'offre

L'offre, rédigée en français, devra impérativement comprendre les trois volets suivants, séparés physiquement dans l'enveloppe unique.

A. Offre technique détaillée (sous-enveloppe A) :

- ▷ Liste du personnel avec CV en rapport avec le projet ;
- ▷ Liste des travaux similaires avec attestations de bonne fin en rapport avec le projet ;
- ▷ Liste des matériels et du petit outillage en rapport avec le projet ;
- ▷ Méthodologie d'exécution (notes techniques, phasage, organisation du chantier) ;
- ▷ Planning prévisionnel (diagramme de Gantt) avec jalons clés ;
- ▷ Organisation du contrôle qualité et de la sécurité (PPSPS) ;
- ▷ Proposition pour la formation de la main-d'œuvre locale.

B. Offre financière complète (sous-enveloppe B) :

- ▷ Bordereau des prix unitaires (BPU) dûment rempli et signé ;
- ▷ Détail quantitatif et estimatif (DQE) ;
- ▷ Sous-détail des prix unitaires (obligatoire) ;

- ▷ Planning de décaissement prévisionnel.

C. Documents administratifs de l'offre (sous-enveloppe C) :

- ▷ Une copie du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- ▷ Une copie du certificat de non-faillite ;
- ▷ Un certificat d'immatriculation fiscale ;
- ▷ L'engagement de confidentialité signé.

8. Validité des offres

Les offres resteront valables pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt. Pendant cette période, aucun soumissionnaire ne pourra modifier ou retirer son offre sans encourir la perte de sa garantie d'offre.

9. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans la limite de 20 % du montant total du marché et uniquement pour des corps d'état spécifiques (électricité, plomberie, etc.).

Tout sous-traitant doit être déclaré et accepté par le Maître d'Ouvrage avant le démarrage des travaux. Le soumissionnaire reste solidairement responsable des actes de ses sous-traitants.

10. Suivi et contrôle par un cabinet spécialisé

Le Maître d'Ouvrage informe les soumissionnaires que l'entreprise attributaire du marché sera suivie et supervisée techniquement, administrativement et financièrement par un cabinet spécialisé et indépendant. Ce cabinet est le même que celui ayant réalisé les études techniques préalables et l'élaboration du présent Dossier d'Appel d'Offres.

À ce titre, le cabinet :

- ▷ Assurera le contrôle de la conformité des travaux par rapport aux spécifications techniques ;
- ▷ Validera les situations de travaux avant transmission au Maître d'Ouvrage pour paiement ;
- ▷ Participera aux réunions de chantier hebdomadaires ;
- ▷ Rédigera les rapports de suivi mensuels ;
- ▷ Assistera le Maître d'Ouvrage lors des opérations de réception provisoire et définitive ;
- ▷ Pourra ordonner un arrêt temporaire des travaux en cas de non-conformité grave.

L'entrepreneur sélectionné s'engage à collaborer pleinement avec ledit cabinet et à faciliter son accès au chantier, aux registres et à tout document jugé utile au bon déroulement de sa mission. Aucune situation de travaux ne sera payée sans le visa technique préalable du cabinet.

Section II – Données particulières de l'appel d'offres (DPAO)

Lieu d'exécution	Area One, sous-préfecture de Kintinian, préfecture de Siguiri (Guinée)
Délai d'exécution	Cinq (5) mois maximum (150 jours calendaires) à compter de l'ordre de service

Langue	Français (tout document dans une autre langue doit être traduit)
Monnaie	Franc guinéen (GNF) – seule monnaie acceptée
Garantie d'offre	Sous forme de caution bancaire irrévocable d'une banque agréée en Guinée
Type de marché	Marché à prix unitaires non révisables
Date limite de dépôt	19 juillet 2026 à 16h 00
Lieu de dépôt	Siège de l'ARMA, Kintinian (bureau de la Direction exécutive)
Nombre d'exemplaires	Un (01) original + trois (03) copies + une clé USB (PDF)

Les offres reçues après la date et l'heure limites seront rejetées et restituées non ouvertes.

Section III – Critères d'évaluation et de qualification

1. Évaluation technique (70 points)

L'évaluation technique se fera sur la base des dossiers fournis. Seuls les dossiers ayant obtenu un minimum de 70 % de la note technique (49/70) seront retenus pour l'analyse financière.

Critère	Sous-critère	Points
Expérience générale	Chiffre d'affaires, ancienneté, organisation, références globales	20
Références spécifiques	Réalisation d'au moins deux (2) projets similaires (bâtiments industriels légers ou administratifs) en Guinée ou en zone subsaharienne, avec attestations de bonne fin	20
Personnel clé	Qualification et expérience : chef de projet (5 pts), ingénieur travaux (5 pts), conducteur de travaux (5 pts) – CV + diplômes + attestations	15
Matériel disponible	Liste des équipements	15
Total		70

2. Évaluation financière (30 points)

Seules les offres techniquement conformes (note $\geq 49/70$) seront évaluées financièrement. La formule d'attribution est la suivante :

- ⇒ Offre la moins-disante = 30 points ;
- ⇒ Les autres offres reçoivent une note proportionnelle selon : $(\text{Prix minimal} / \text{Prix de l'offre}) \times 30$.

L'attribution sera faite à l'offre la plus avantageuse économiquement (note technique + note financière la plus élevée). En cas d'égalité, la préférence sera donnée à l'offre ayant la meilleure note technique.

Section IV – Formulaires de soumission

Le Candidat remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Toute réserve ou déviation majeure par rapport à ce format pourra entraîner le rejet de l'offre.

Lettre de soumission de l'offre

Date : [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AAO Numéro : [insérer le numéro de l'avis d'appel d'offres]

Variante Numéro : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

À : [insérer le nom complet de l'Autorité contractante]

Nous, les soussignés, attestons que :

- ▷ a) nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres et n'avons aucune réserve à son égard ;
- ▷ b) nous nous engageons à exécuter et à achever, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, aux cahiers des clauses techniques et aux plans, les travaux ci-après : [insérer une brève description des travaux et préciser le numéro du lot le cas échéant] dans le délai d'exécution de [insérer le délai conformément au dossier d'appel d'offres] ;
- ▷ c) le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d), est de : [insérer le prix total en lettres et en chiffres] francs guinéens HT et [insérer le prix total en lettres et en chiffres] TTC ;
- ▷ d) les rabais offerts et leurs modalités d'application sont les suivants : [détailler tous les rabais et les postes du détail quantitatif et estimatif auxquels ils s'appliquent] ;
- ▷ e) notre offre demeurera valide pendant une période de [insérer la durée de validité de l'offre] ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- ▷ f) si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du marché conformément aux instructions de la Section I et au CCAG ;
- ▷ g) notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion des clauses de la Section I ;
- ▷ h) nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêts définie à la Section I ;
- ▷ i) nous ne participons pas, en qualité de candidat ou de sous-traitant, à plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, autre que des offres « variantes » présentées conformément à la Section II ;
- ▷ j) nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, et à respecter les dispositions relatives à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts ;
- ▷ k) nous acceptons la nomination du Conciliateur indiqué dans les Données particulières de l'appel d'offres ;
- ▷ l) il est entendu que la présente offre et votre acceptation écrite figurant dans la notification d'attribution tiendront lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé ;
- ▷ m) en cas d'attribution du marché, la personne désignée ci-après sera le Représentant de l'Entrepreneur.

Nom : [insérer le nom complet du signataire de l'offre]

En tant que : [indiquer les fonctions du signataire]

Signature : _____

Ayant pouvoir de signer l'offre pour et au nom de : [insérer le nom complet du Candidat]

En date du : _____

Annexe – Engagement environnemental et social

J'ai pris bonne note de l'importance que revêt le respect des normes environnementales et sociales.

Je soussigné [.....], en ma qualité de représentant dûment habilité de la société [.....], dans le cadre de la remise d'une offre pour [les travaux] conformément au dossier d'appel d'offres N° [.....], m'engage à respecter et à faire respecter par l'ensemble de mes sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale en matière de protection de l'environnement et de droit du travail, dont les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales en matière d'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables en République de Guinée.

Je m'engage également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale, ou le cas échéant dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

Fait à [.....], le [.....]

Signature

Bordereau des prix et détail quantitatif et estimatif – Notes de préparation

Le cadre du bordereau des prix unitaires doit être exhaustif et précis : toutes les tâches élémentaires doivent être définies et les unités de mesure spécifiées. Les objectifs du bordereau des prix sont :

- ▷ Permettre une bonne comparaison des prix des offres sur la base d'une nomenclature définissant les prix par tâches élémentaires ;
- ▷ Permettre, une fois le marché conclu, l'évaluation et le paiement des travaux exécutés.

Les prix comprennent toutes les sujétions découlant de l'application des dispositions administratives et techniques prévues dans les pièces écrites. Dans un bordereau des prix, les prix sont groupés en rubriques (séries de prix) de façon à distinguer les parties de travaux qui, par nature, accès, calendrier ou autre caractéristique, peuvent donner lieu à des variations de méthode ou de coût.

Unités de mesure (système métrique) : mètre (m), centimètre (cm), millimètre (mm), hectare (ha), mètre carré (m²), millimètre carré (mm²), litre (l), mètre cube (m³), unité (u), kilogramme (kg), tonne (t), forfait (fft), seconde (s), heure (h).

Observations complémentaires :

- ▷ le bordereau des prix doit être pris en compte conjointement avec les instructions aux candidats, les CCAG et CCAP, les cahiers des clauses techniques et les plans ;
- ▷ les quantités du détail quantitatif et estimatif sont estimées et provisoires ; la base des règlements sera les quantités réelles exécutées, mesurées par l'Entrepreneur et vérifiées par le Maître d'Œuvre ;

- ▷ sauf disposition contraire, les prix incluent toutes les installations, la main-d'œuvre, la supervision, les matériaux, le montage, l'entretien, les assurances, les frais généraux et profits, les impôts, droits et taxes, ainsi que la couverture des risques généraux ;
- ▷ un prix doit être indiqué pour chaque poste, que les quantités soient spécifiées ou non ; le coût des postes non chiffrés sera réputé couvert par les autres prix ;
- ▷ durant l'évaluation, les erreurs arithmétiques relevées seront corrigées suivant les dispositions des instructions aux candidats.

Le détail quantitatif et estimatif comprend généralement : les unités (système métrique), les quantités par catégorie, les prix unitaires conformes au bordereau, le sous-total par catégorie, le total hors taxes, les différentes taxes et le total toutes taxes comprises.

Section V – Éligibilité

La participation au présent appel d'offres est restreinte et limitée aux entreprises préalablement sélectionnées et invitées par le Maître d'Ouvrage, l'Association des Réinstallés de la Mine d'Area One (ARMA).

Seules peuvent soumissionner les entreprises légalement constituées en République de Guinée. Les soumissionnaires doivent obligatoirement :

- ▷ être en règle vis-à-vis de la législation nationale, notamment le Code des marchés publics, le Code du travail et la réglementation environnementale et sociale en vigueur ;
- ▷ ne pas être sous le coup d'une exclusion administrative ou judiciaire ;
- ▷ ne pas être impliqués dans des pratiques de fraude ou de corruption ;
- ▷ ne présenter aucun conflit d'intérêts dans le cadre de la présente procédure ;
- ▷ Démontrer leur capacité juridique, technique et financière à exécuter le marché.

Les groupements d'entreprises sont autorisés sous réserve de la désignation d'un mandataire unique.

Conformément à la nature restreinte de la procédure, toute entreprise non invitée ne sera pas autorisée à soumissionner, et toute offre provenant d'un soumissionnaire ne figurant pas sur la liste restreinte sera automatiquement rejetée.

Section VI – Fraude et corruption (rappel)

Les principes de tolérance zéro énoncés à la Section I, point 3, s'appliquent intégralement. Les soumissionnaires doivent respecter les normes éthiques nationales ainsi que les lignes directrices de la Banque mondiale en matière de prévention de la fraude et de la corruption. Toute tentative d'influence sur le comité d'évaluation entraînera un rejet immédiat et un signalement aux autorités compétentes.

PARTIE 2 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP)

Le présent cahier a pour objet la définition de tous les corps d'état à exécuter en vue de la construction et de l'équipement de l'unité de saponification et du bloc administratif d'ARMA, dans la localité d'Area One (Kintinian).

Consistance des travaux

Gros œuvre :

- ▷ Travaux de terrassement ;
- ▷ Fondations ;
- ▷ Béton de sol ;
- ▷ Éléments de structure en béton armé ;
- ▷ Maçonnerie ;
- ▷ Plancher en dalle pleine ;
- ▷ Charpente et couverture ;
- ▷ Revêtements scellés.

Second œuvre :

- ▷ Installation électrique ;
- ▷ Étanchéité ;
- ▷ Menuiserie ;
- ▷ Peinture ;
- ▷ Aménagement extérieur ;
- ▷ Sécurisation du site (clôtures et éclairage) ;
- ▷ Fosses septiques ;
- ▷ Château d'eau.

Partie 1 – Terrassement et gros œuvre

Terrassement

Les travaux de terrassement comportent de manière générale les travaux de préparation du terrain, qui consistent à :

- ▷ Débroussailler, abattre les arbres, dessoucher, dérocher, démolir et enlever les racines, souches et débris pierreux ou organiques sur l'emprise des ouvrages et sur une bande de 1 mètre de largeur tout autour ;
- ▷ Décaper et enlever la terre végétale, la mettre en dépôt, puis mettre la plate-forme à niveau horizontal sous toute l'emprise des travaux ;

- ▷ Démolir les ouvrages divers (béton, maçonnerie, réseaux), nettoyer, mettre à niveau et évacuer les gravats vers un lieu agréé par le Maître d'Œuvre ;
- ▷ Implanter les ouvrages à construire et clôturer le chantier avec matérialisation ;
- ▷ Réaliser les fouilles pour fondation, y compris boisage, étais, épaissements éventuels, dressement des parois et réglage des fonds : fouilles en rigoles et tranchées, fouilles en puits pour semelles isolées, et toutes fouilles nécessaires.

Le remblai en latérite comprend l'apport, l'épandage, l'arrosage, le compactage par couches de 20 cm d'épaisseur maximum, le réglage et toutes sujétions : remplissage des fouilles de part et d'autre des ouvrages en fondation, remblais sous toutes formes en béton, et remblai sous dallage avec fourniture et pose de sable fin sur 10 cm soigneusement compacté.

Implantation et piquetage

Les tracés d'implantation et de piquetage des bâtiments sont effectués par l'entrepreneur de gros œuvre. L'entrepreneur retenu dispose d'un délai de huit (8) jours pour vérifier sur place et présenter, le cas échéant, ses observations en signalant les erreurs. Ces erreurs feront l'objet d'une vérification contradictoire avec le Maître d'Œuvre. Les plans annexés sont cotés « fini à fini » ; en aucun cas l'entrepreneur ne pourra transformer les plans et les cotes sans l'accord de l'architecte.

Au début des travaux, l'entrepreneur devra fournir au Maître d'Ouvrage un planning d'exécution et un plan d'installation de chantier (PIC) comprenant les emplacements prévus pour les engins, les matériaux, les latrines des ouvriers, les points d'eau, les vestiaires, le bureau de chantier et l'aire de fabrication. Ce plan sera soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur souscrira une assurance chantier couvrant tous les risques pendant la durée des travaux. Il observera les textes en vigueur réglementant les travaux de bâtiment et respectera les prescriptions du règlement général d'urbanisme et d'hygiène de la République de Guinée. L'implantation des fouilles sera réceptionnée et fera l'objet d'un procès-verbal.

Le décapage s'effectuera par couches de 20 cm. Les terres végétales seront décapées et mises en dépôt pour utilisation ultérieure ; les remblais en terre latéritique seront exécutés par couches successives de 20 cm maximum. L'entrepreneur prendra toutes précautions pour éviter les tassements et affouillements. L'emploi d'explosifs est interdit sans autorisation écrite préalable des autorités.

Fouilles

L'entrepreneur réalisera les fouilles conformément aux DTU et règles en vigueur en République de Guinée. Avant toute fouille nécessitant étaieage ou blindage, le projet des dispositifs sera soumis au Maître d'Œuvre. L'eau rencontrée sera évacuée de façon gravitaire ou, à défaut, par pompage. Les travaux comprennent également les tranchées et rigoles pour la pose des canalisations.

L'entrepreneur signalera au Maître d'Œuvre les canalisations et ouvrages rencontrés (eau, égouts, lignes électriques, téléphoniques). Les parois définitives seront réglées avec soin selon les profils des plans. La profondeur des fouilles dépendra de la nature du sous-sol ; les semelles devront être encastrées de 0,80 m minimum à compter de la terre naturelle (niveau 0).

Gros œuvre – ouvrages en fondation

Aucune fondation ne sera coulée sans agrément des fonds de fouilles par le Bureau de Contrôle agréé. Il est prévu :

- ▷ Béton de propreté dosé à 150 kg de CPA/CPJ 42.5, granulométrie 3 à 16 mm, épaisseur minimum 5 cm, coulé en fond de fouille sans coffrage avec débordement de 0,05 m, sous toutes les semelles, longrines, radiers et regards ;
- ▷ Béton armé pour semelles dosé à 350 kg de CPA 42.5 (0,400 m³ de sable et 0,800 m³ de granite ou gravier), y compris coffrage, vibration, aciers et toutes sujétions ;
- ▷ Soubassement en béton cyclopéen dosé à 300 kg/m³ ;
- ▷ Béton armé pour longrines dosé à 350 kg de CPA, y compris vibration, aciers et toutes sujétions ;
- ▷ Béton de forme pour dallage armé (épaisseur 0,10 à 0,13 m) avec fer T6, mailles 20/20, dosé à 300 kg de CPA, avec joint périphérique.

Les fondations devront obligatoirement reposer sur le bon sol et se conformer au rapport de sondage. Pour éviter les remontées capillaires, l'entrepreneur posera sur toutes les longrines une chape avant les élévations en maçonnerie.

Ouvrages en élévation – maçonneries

Fourniture et pose de briques en agglos de ciment pour toutes les maçonneries, posées au mortier de liant ciment CPA 42.5 ou équivalent avec une épaisseur de joints de 10 à 15 mm. Les agglos auront été fabriqués au moins deux semaines avant leur mise en œuvre et stockés à l'abri de la pluie et du soleil. Les maçonneries cotées sur les plans seront montées en agglos de 15 cm d'épaisseur brute. L'entrepreneur fera son affaire des conformités coupe-feu des murs, cloisons et planchers selon la réglementation en vigueur.

Béton armé en élévation

Pour les ouvrages à toutes hauteurs au-dessus du sol, y compris vibration, réservations, coffrages, aciers et toutes sujétions. Le béton sera dosé à 350 kg de CPA 42.5 ou équivalent (0,400 m³ de sable et 0,800 m³ de granite et gravillons basaltiques). L'entrepreneur fera réceptionner le ferrailage ; aucun coulage ne se fera sans autorisation du Bureau de Contrôle. Aucun béton desséché ou ayant fait un commencement de prise ne sera employé. En cas d'interruption du coulage, la surface ayant fait prise sera repiquée, ravivée, nettoyée à vif et mouillée jusqu'à refus. Le décoffrage s'effectuera sans choc, lorsque le béton aura acquis le durcissement nécessaire.

À prévoir, conformément aux plans de béton armé : chaînages, poteaux d'ossature, poutres, voiles, acrotères, linteaux, appuis de fenêtres, escaliers, garde-corps, paliers, auvents, dalles pleines.

Plancher haut

Plancher dalle en béton armé, constitué d'une dalle continue sans nervures, armée dans les deux sens et supportée par des poutres et poteaux. Épaisseur constante de 15 cm, béton de classe 350, conformément au plan visé par le Bureau de Contrôle.

Coffrage, enduits, chapes et regards

Le bois de coffrage autorisé sera en samba ou similaire, avec étais métalliques si possible. Aucun bois ne sera issu de l'aire centrale des aires protégées. Toutes les faces de maçonneries devant recevoir les enduits seront préalablement abondamment arrosées.

Enduits intérieurs : tous les murs et plafonds seront enduits au mortier de ciment finement frotté, de 0,015 m d'épaisseur en deux couches (première en projection, deuxième talochée). Les parties devant recevoir un revêtement de faïence n'auront qu'un gobetage. Enduits extérieurs : descendus à 0,10 m sous le terrain naturel, au mortier de ciment de 0,015 m en deux couches ; première couche (gobetis) dosée à 400 kg/m³, deuxième couche de finition dosée à 400 kg.

Chape et béton de forme : dallage constitué d'une chape de 0,03 m dosée à 600 kg, avec joints tous les 9 m² environ. Chape d'étanchéité : enduit lissé dosé à 400 kg avec hydrofuge (type SIKALITE ou similaire), aspect glacé, prévu pour les parties supérieures des acrotères et l'intérieur des regards.

Regards : aménagés aux emplacements des plans, exécutés sur radier en béton, parois en agglos pleins de 0,15 m (profondeurs ≤ 0,8 m), lissées au mortier de ciment hydrofuge. La dalle de couverture en béton armé sera munie d'un anneau de levage.

Murs de clôture grillagés, fosses septiques et puit perdu

Murs de clôture : agglos creuses de 15 cm raidis par des poteaux, sur une hauteur de 1,50 m, surmontés d'un grillage de 1,20 m lié par des poteaux en béton armé espacés de 6 m et des poteaux intermédiaires en cornière, avec chaînage haut, enduits au mortier de ciment.

Fosses septiques : dimensionnées suivant le nombre d'usagers, réalisées en agglos pleins de 15 cm liés par poteaux et chaînage en béton armé, reposant sur un socle en béton armé de 15 cm. Elles comporteront trois compartiments : fosse de réception, lit bactérien et trappe de visite des eaux filtrées. Le lit bactérien se composera d'une couche de hérisson de 70 cm, surmontée de cailloux (20 cm), de sable (15 cm), de charbon de bois (10 cm), puis à nouveau de sable (15 cm) et de cailloux (20 cm). La tuyauterie d'arrivée aura une pente minimale de 2 % (Ø 125 mm) et celle d'évacuation une pente de 1 % (Ø 110 mm) vers un puisard. Une ventilation Ø 110 mm s'élèvera à 3,00 m minimum.

Puisards : parois ajourées construites en briques pleines de 15 × 20 × 40 cm (résistance à l'écrasement ≥ 300 bars), reliés aux eaux filtrées de la fosse septique par un tuyau PVC de 110 mm avec pente minimale de 1 %.

Partie 2 – Charpente, couverture et faux plafond

L'entrepreneur a la charge de la réalisation des travaux de charpente tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et écrits. Les éléments seront traités et protégés par deux couches de peinture fongicide. Aucun bois ne sera issu de l'aire centrale des aires protégées.

Portiques : constitués en bois madrier, fixés par assemblage tenon-mortaise simple sur un madrier reposant sur le chaînage horizontal supérieur. Pannes : constituées de bois reposant directement sur les arbalétriers ou dans le chaînage supérieur au niveau des pignons ; l'essence privilégiée sera le framiré. Tous les éléments en bois seront traités contre les insectes et les rongeurs.

Couverture et faîtière : fourniture et pose de bacs autoportants en acier traité alu-zinc pré-laqué polyester (METAL GUINÉE ou similaire), épaisseur 60/100^e, profil à quatre ondes trapézoïdales de 40 mm de haut, recouvrement minimum de 1,00 m. Fixation par tige filetée et écrous en acier traité alu-zinc, à raison de 3 crochets par plaque et par panne.

Faux plafond : exclusivement en panneaux de contre-plaqué bois, reposant sur un platelage bois en mailles carrées de 1,10 × 1,10 m maximum, conforme aux normes et règlements en vigueur.

Partie 3 – Carrelage et revêtement

L'entrepreneur a la charge des travaux de revêtements de sols et murs scellés. Il sera exigé la réalisation d'un échantillon d'un mètre carré, tant en grès cérame au sol qu'en faïence murale ; cet échantillon sera repris jusqu'à satisfaction du Bureau de Contrôle et servira de modèle pour la totalité des travaux.

Avant tout commencement, l'entrepreneur s'assurera que toutes les canalisations, tubes, fourreaux et gaines incorporés sont définitivement en place. Le support des carrelages de sol sera assuré par une chape non armée de 4 cm parfaitement dressée au mortier bâtard. Les carrelages seront immédiatement nettoyés après pose. Une règle métallique de deux mètres ne devra pas accuser d'écart supérieur à deux (2) millimètres.

Mode d'exécution : carrelage de sol en grès cérame 60 × 60, 40 × 40 ou 30 × 30 de couleur beige, posé à joints serrés sur un bain de mortier de 4 cm dosé à 400 kg/m³. Faïence : couleur selon le choix du Maître d'Œuvre, dans les sanitaires et la cuisine sur une hauteur de 2,00 m. Plinthes en grès émaillé 10 × 30, 10 × 40 ou 10 × 60 (couleurs assorties au carrelage).

Partie 4 – Menuiseries

Menuiseries métalliques

L'entrepreneur a la charge des travaux de serrurerie et de menuiserie métallique. Les quincailleries et ferrages seront de première qualité, en acier inoxydable, laiton chromé ou alliage d'aluminium anodisé à 20 microns, soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre. Les toutes portes seront accompagnées d'un butoir métallique robuste fixé au sol.

Les tubes carrés appartiendront à la série lourde : tube de 50 × 50 mm d'épaisseur minimale 3 mm ; tube de 40 × 40 mm d'épaisseur minimale 2,5 mm.

Porte métallique à un vantail (PM 1) : ossature dormante en cornières à ailes égales de 50 mm sur trois sens avec pattes de scellement ; ouvrant en tube carré de 40 mm (épaisseur ≥ 2 mm), remplissage en tôle de 20/10^e ; paumelles en acier à souder de 140 mm ; serrure à mortaiser à canon « bloc tout » ; garniture type Bricard réf. 549 ou similaire ; dimension de l'ouvrant 0,90 × 2,10 m.

Porte métallique pleine à deux vantaux (PM 2) : identique à la PM 1 mais à deux vantaux, blocage d'un vantail par deux verrous plats à bascule (gâche platine scellée au sol), battement en fer plat de 30 × 3 mm ; dimensions des ouvrants 1,80 × 2,10 m.

Châssis aluminium vitré (CAV) : châssis coulissant en aluminium anodisé ton naturel vitré, dimensions 1,00 × 1,10 m.

Menuiseries bois

Essence des bois : toutes les menuiseries à peindre ou à vernir seront en bois rouge du pays ou en iroko, étuvé et traité fongicide et insecticide. Portes isoplanes : huisserie en bois rouge ou iroko (deux montants et traverse haute de 50 mm), ouvrant alvéolaire de 40 mm d'épaisseur fini avec alaise sur quatre sens. Bandes de protection en tôle d'aluminium anodisé 7/10^e fixées par vis inox. Ferrage : 3 paumelles de 140 par vantail ; serrure à mortaiser à canon « Blocktout » Bricard réf. 346 ou similaire ; garniture Bricard réf. 549 ou similaire. Dimensions des panneaux : 0,90 × 2,10 m et 0,70 × 2,10 m.

Partie 5 – Électricité courants forts

Le présent devis descriptif concerne les travaux d'électricité courants forts et faibles, ainsi que la climatisation et la ventilation. Les installations seront réalisées conformément aux normes en vigueur en République de Guinée, à défaut à la norme NFC 15-100, et au décret du 14 novembre 1988 (disjoncteurs différentiels 30 mA sur les circuits terminaux de prises). Le régime du neutre sera le TT (coupure au premier défaut d'isolement).

Consistance des travaux : fourniture et pose de tous les appareillages électriques (interrupteurs, prises, boutons-poussoirs), des canalisations principales et secondaires (gainés, chemins de câbles, fils et câbles), du matériel d'éclairage (luminaires et hublots), des armoires et coffrets électriques, ainsi que des installations de ventilation et de climatisation.

Les chantiers seront alimentés par le réseau EDG en basse tension ; en cas de coupure, un groupe électrogène prendra en charge les installations prioritaires par délestage automatique. Chaque armoire ou coffret sera du type modulaire (Atlantic de Legrand ou similaire), avec dispositif de coupure générale omnipolaire, contacteur de délestage, jeu de barres en cuivre et collecteur de terre. Chaque enveloppe permettra une extension de 30 % de l'équipement de base.

Mise à la terre : prises de terre constituées d'un câble de cuivre nu de section $\geq 29 \text{ mm}^2$ enterré à fond de fouille et formant une boucle autour de chaque bâtiment, aboutissant sur une barrette de coupure extérieure. Canalisations et fourreaux : ICD gris (noyés dans le béton), IRO gris rigide (apparent), MRB (locaux à risques) ou PVC/acier galvanisé (réseaux enterrés). Numéro minimum des fourreaux : 11. Sections des câbles d'énergie et de télécommande $\geq 1,5 \text{ mm}^2$.

Hauteurs standard d'implantation par rapport au sol fini : interrupteurs de commande d'éclairage à 1,10 m ; prises de courant (locaux secs) à 0,30 m ; prises et appareillages (cuisine, locaux humides) à 1,20 m minimum.

Partie 6 – Plomberie sanitaire

Le présent chapitre définit les prescriptions générales et spécifications techniques des installations de plomberie et équipements sanitaires. La prestation comprend : les branchements à partir du compteur ou de la source existante (forage), la distribution intérieure d'eau sanitaire, la mise en place et l'alimentation des appareils sanitaires, et les canalisations d'évacuation EU et EV jusqu'aux fosses septiques ou regards publics.

Réseaux d'adduction : l'entrepreneur exécutera la distribution complète de l'eau sanitaire à l'intérieur des bâtiments, la fourniture et la fixation des appareils. Avant la mise en service, il procédera à la stérilisation des canalisations et aux essais de pression et d'étanchéité, consignés par procès-verbal.

Spécifications : le débit en eau froide sera calculé selon la norme P41-204 ; les vitesses d'écoulement à plein débit seront comprises entre 0,5 et 1,5 m/s. Les canalisations d'alimentation seront en polyéthylène (parties

enterrées) et en tube PER (parties encastrées). Les canalisations d'eaux usées et eaux-vannes seront en PVC de qualité, avec pentes ≥ 1 cm/m et tampons de dégorgeement hermétiques. Les appareils sanitaires seront de type normalisé, en porcelaine vitrifiée, soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre avant la pose.

Partie 7 – Peinture

Le présent corps d'état comprend l'exécution des peintures intérieures et extérieures sur maçonneries et menuiseries, conformément aux normes applicables en République de Guinée et au DTU 59.1. L'entrepreneur présentera au Maître d'Ouvrage un échantillon de chaque matériau avant tout commencement des travaux.

Les travaux de peinture seront exécutés après les travaux préparatoires (égrenage, brossage, rebouchage, ponçage, époussetage). Murs intérieurs et plafonds neufs : un brûlage à la chaux puis deux couches de peinture (type Pantex 800 ou similaire). Murs extérieurs : une couche d'imprégnation à la chaux puis deux couches de finition. Menuiseries bois : une couche d'impression à l'huile en atelier, puis deux couches de peinture glycérophtalique. Menuiseries métalliques : dérouillage, dégraissage, deux couches inhibitrices de corrosion (minium de plomb ou similaire), puis deux couches de peinture glycérophtalique (finition brillante et lisse).

Partie 8 – Aménagement extérieur

Le réseau d'assainissement des eaux pluviales et usées sera réalisé en canalisation béton armé de 80×80 , dont la longueur sera définie selon le plan du CPT. Mise en place d'un béton de propreté dosé à 150 kg/m^3 (épaisseur 5 cm), pose d'armatures en aciers $\varnothing 6$ mm en nappe à mailles 20×20 cm sur cales béton, avec renforts $\varnothing 8$ mm à 45° dans les angles. Mise en œuvre du caniveau en béton dosé à 350 kg/m^3 (épaisseur 15 cm), serrage à la règle vibrante et chape refluée.

Partie 9 – Sécurisation du site

Construction de murs de clôture en maçonnerie d'agglos creux de 15 cm raidis par des poteaux en béton armé de 15×15 cm espacés de 6,00 m, montés sur soubassement en agglos pleins de 15 cm, avec chaînage et semelles isolées en béton armé. En partie supérieure, couronnement en grillage simple torsion soutenu par des poteaux en cornière 40 maintenus par fil tendeur. La cour sera aménagée en couche de latérite bien compactée et en espace vert.

Partie 10 – Fosses septiques

Exécution de fosses septiques d'une capacité de 39 m^3 pour l'unité de saponification et de 24 m^3 pour le bloc administratif. Elles comportent trois compartiments : deux volumes de réception (rétention et traitement) dimensionnés selon le nombre d'usagers, et un regard filtrant (filtration lente au travers de pouzzolane ou mâchefer). Le radier et la couverture seront en béton armé dosé à 350 kg/m^3 (12 cm d'épaisseur), les parois en béton armé dosé à 350 kg/m^3 (15 cm) avec chaînages verticaux et horizontaux, enduit intérieur au mortier de ciment hydrofuge. La ventilation sera assurée par des tubes PVC $\varnothing 100$ mm terminés par un té, munis de grilles moustiquaires. Les parois en contact avec la terre recevront deux couches croisées de bitume fluidifié. Les fosses seront implantées parallèlement aux bâtiments.

Section VII – Spécifications techniques et plans

Préambule – Rôle du cabinet concepteur dans le suivi des travaux

Les présentes spécifications techniques ont été établies par un cabinet spécialisé mandaté par l'ARMA. Le même cabinet assurera, pendant toute la durée d'exécution des travaux, une mission de suivi et de contrôle technique pour le compte du Maître d'Ouvrage, comprenant notamment :

- ▷ la vérification de l'adéquation entre les matériaux mis en œuvre et ceux prévus dans le DQE ;
- ▷ le contrôle du respect des plans d'exécution ;
- ▷ la validation des modifications éventuelles en cours de chantier (avenants) ;
- ▷ l'assistance technique au comité local de suivi communautaire.

L'entrepreneur devra soumettre au cabinet, avant tout début de travaux, ses plans d'exécution détaillés, son plan d'assurance qualité et son calendrier révisé pour validation.

1. Clause environnementale et sociale (ESHS)

L'entrepreneur s'engage à :

- ▷ Respecter les normes environnementales, sociales et d'hygiène/sécurité (ESHS) ;
- ▷ Gérer les déchets de chantier (évacuation vers une décharge agréée) ;
- ▷ Mettre en place une signalisation de chantier ;
- ▷ Prévenir les nuisances (bruit, poussière) pour les riverains ;
- ▷ Établir un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) simplifié.

Tout manquement grave pourra entraîner une suspension du marché.

2. Clause d'insertion locale et de formation

L'entrepreneur attributaire s'engage à :

- ▷ Employer au moins 60 % de main-d'œuvre locale (habitants d'Area One et de Kintinian) pour les tâches non qualifiées et semi-qualifiées ;
- ▷ Assurer une formation sur le tas d'au moins cinq (5) jeunes de la communauté (maçonnerie, électricité, plomberie) pendant la durée du chantier ;
- ▷ Remettre une attestation de fin de formation aux bénéficiaires.

Un rapport mensuel sur l'insertion locale sera fourni au cabinet de suivi.

Détail quantitatif et estimatif – Unité de saponification

Projet de construction d'une unité artisanale (saponification) à Kintinian.

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
0 – Travaux préparatoires et terrassements					
0.1	Travaux préparatoires	ens	1,00		
0.2	Installation et repli de chantier	ens	1,00		
0.3	Nettoyage général de l'emprise du projet	ens	1,00		
0.4	Implantation du bâtiment	ens	1,00		
0.5	Excavation fouilles en puits pour semelles isolées	m ³	17,28		
0.6	Fouille en rigole de la semelle filante	m ³	29,85		
0.	Remblai compacté couche par couche dans le soubassement et fermeture des poches	m ³	288,75		
				Sous-total 0	
I – Gros œuvre : fondation					
I.1	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³	m ³	6,70		
I.2	Semelles isolées en béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	5,18		
I.3	Longrines en béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	7,47		
I.4	Souches de poteaux en béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	1,62		
I.5	Béton de sol en béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	30,03		
I.6	Maçonnerie en agglos pleins de 20×20×40 pour fondation	m ²	74,62		
				Sous-total I	
I.2 – Ossature en béton armé					
I.2.1	Poteaux et raidisseurs en béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	3,73		
I.2.2	Chaînage haut dosé à 350 kg/m ³	m ³	0,32		
I.2.3	Chaînage rampant en béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	1,07		
I.2.4	Dalle pleine (ép. 15 cm) en béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	5,67		
				Sous-total I.2	
I.3 – Maçonnerie en élévation					
I.3.1	Maçonneries en agglos creux de 15×20×40	m ²	496,44		
I.3.2	Enduits sur murs et ossature, extérieurs et intérieurs	m ²	992,88		

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
Sous-total I.3					
II – Charpente et couverture					
II.1	Fourniture et pose en bois	m ²	300,00		
II.2	Accessoires de fixation, y compris toutes sujétions de pose	fft	1,00		
II.3	Couverture en tôles bacs en acier traité alu-zinc pré-laqué 6/10 ^e	m ²	300,00		
Sous-total II					
III – Faux plafond					
III.1	Faux plafond intérieur en PVC	m ²	280,00		
Sous-total III					
IV – Menuiserie métallique					
IV.1	Porte métallique de 110×220	u	10,00		
IV.2	Portes métalliques de 250×220	u	2,00		
IV.3	Grille métallique pour imposte de 200×70	u	11,00		
Sous-total IV					
V – Menuiserie alu-vitrée					
V.1	Imposte en alu-vitré	m ²	15,40		
Sous-total V					
VI – Électricité courant fort					
VI.1	Canalisation en goulottes compartimentées avec accessoires	ens	1,00		
VI.2	Canalisation câbles 3×1,5 mm ² pour l'éclairage	ens	1,00		
VI.3	Canalisation câbles 3×2,5 mm ² pour les prises simples	ens	1,00		
VI.4	Canalisation 4 mm ² pour les prises fortes / climatiseurs	ens	1,00		
Sous-total VI					
VII – Sécurité incendie					
VII.1	Extincteur en poudre 9 kg	u	2,00		
Sous-total VII					
VIII – Plomberie sanitaire (RDC)					
VIII.1	Canalisations PPR Ø20 et Ø15 ; PVC évacuation Ø110 et Ø63 ; consommables	ens	1,00		
VIII.2	Bloc de toilettes complet (4 WC, 2 lavabos doubles, 2 miroirs et accessoires en porcelaine)	ens	1,00		

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
Sous-total VIII					
X – Revêtements					
X.1	Carreaux antidérapants cérames	m ²	20,00		
X.2	Carreaux sol grès cérame	m ²	15,00		
X.3	Plinthe en carreaux grès cérame	ml	12,00		
Sous-total X					
XII – Peinture					
XII.1	Mastic / enduit ciment sur murs extérieurs et intérieurs	m ²	992,88		
XII.2	Peinture acrylique sur murs extérieurs et intérieurs	m ²	992,88		
XII.3	Antirouille sur menuiserie métallique	ens	1,00		
Sous-total XII					
SOUS-TOTAL UNITÉ DE SAPONIFICATION					

Aménagement extérieur – Unité de saponification

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
Château d'eau					
XI.1	Château d'eau à deux (2) étages	ens	1,00		
XI.1.2	Cuve de 3 000 litres	u	2,00		
Sous-total					
Regards de visite et fosse septique					
XI.2.1	Regard simple eaux-vannes et eaux usées : 80×80×60 cm	u	2,00		
XI.2.2	Fosse septique exécutée : 400×200×400 cm	u	1,00		
XI.2.3	Puits perdu exécuté : 100×100×600 cm	u	1,00		
Sous-total					
Aménagement intérieur de la cour					
XI.3.1	Nivellement de la cour	m ²	2 069,52		
XI.3.2	Compactage de la cour	m ²	2 069,52		
Sous-total					
SOUS-TOTAL AMÉNAGEMENT					
TOTAL GÉNÉRAL UNITÉ DE SAPONIFICATION (TTC)					

Arrêté la présente offre à la somme de :

Date :

Pour le Directeur Général :

Détail quantitatif et estimatif – Bloc administratif*Projet de construction d'un bloc administratif – Devis quantitatif et estimatif des travaux.*

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
II – Terrassements					
II.2	Fouilles en rigole pour le soubassement	m ³	26,4		
II.3	Remblai autour de la fondation provenant des fouilles	m ³	5		
II.4	Remblais d'apport en terre latéritique compacté sous dallage	m ³	118,58		
Sous-total					
III – Fondations : béton et murs en infrastructure					
III.1.1	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³	m ³	0,44		
III.1.2	Béton armé pour semelles isolées dosé à 350 kg/m ³ , y compris sujétions	m ³	0,64		
III.1.3	Béton armé pour souches de poteaux dosé à 350 kg/m ³ , y compris sujétions	m ³	1,04		
III.1.4	Béton armé pour longrines dosé à 350 kg/m ³ , y compris sujétions	m ³	4,8		
Sous-total					
Soubassement en agglomérés pleins (ép. 20 cm)					
III.2.1	Soubassement en agglos pleins de 20×20×40 cm	m ²	48		
III.3.1	Lit de sable de 3 cm d'épaisseur (sous le dallage)	m ³	11,858		
III.3.2	Film polyane	m ²	230		
III.3.3	Béton de sol faiblement armé dosé à 300 kg/m ³ (ép. 10 cm)	m ³	2,3716		
III.4.1	Perrons en agglos pleins de 15×20×40 cm	m ²	3,15		
Sous-total					
IV – Élévation en béton armé					
IV.1.1	Béton armé pour poteaux de structure dosé à 350 kg/m ³ , y compris sujétions	m ³	3,36		
IV.1.4	Béton armé pour linteaux dosé à 350 kg/m ³ , y compris sujétions	m ³	2,34		
IV.1.6	Béton armé pour chaînage haut dosé à 350 kg/m ³ , y compris sujétions	m ³	4,94		
IV.1.7	Béton armé pour chaînage rampant dosé à 350 kg/m ³ , y compris sujétions	m ³	1,8876		

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
IV.1.9	Béton armé pour acrotère dosé à 350 kg/m ³ , y compris sujétions	m ³	0,09438		
IV.1.11	Béton armé pour dalle dosé à 350 kg/m ³ , y compris sujétions	m ³	0,6745		
Sous-total					
Maçonnerie					
IV.2.1	Élévation en agglos creux de 15×20×40 cm pour murs	m ²	414,966		
IV.3.1	Enduits sur murs intérieurs (ép. 1,5 cm)	m ²	414,966		
IV.3.2	Enduits sur murs extérieurs (ép. 2,5 cm)	m ²	414,966		
IV.3.4	Enduits sous dalle	m ²	13,65		
Sous-total					
V – Charpente, couverture et faux plafond					
V.1.1	Fourniture et pose de la charpente en bois	m ²	214,06		
V.1.2	Accessoires de fixation, y compris toutes sujétions de pose	fft	1		
V.2.1	Couverture en tôles bacs en acier traité alu-zinc pré-laqué 6/10 ^e	m ²	214,06		
V.3.2	Faux plafond intérieur en PVC	m ²	214,06		
Sous-total					
VI – Revêtement scellé					
VI.1	Carreaux sol en grès cérame vitrifié 35×35 cm	m ²	175,97		
VI.2	Carreaux sol antidérapants 30×30 cm	m ²	31,6		
VI.3	Carreaux plinthes grès cérame 30×10 cm	ml	95		
VI.4	Carreaux faïence grès cérame 20×20 cm	m ²			
Sous-total					

Bloc administratif – Plomberie sanitaire

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
VII.1 – Réseaux de distribution intérieure d'eau potable (AEP)					
VII.1.1	Conduite en tuyau PPR Ø32	ml	7,2		
VII.1.2	Conduite en tuyau PPR Ø25	ml	60		
VII.1.3	Conduite en tuyau PEHD PN16 Ø32	ml	24		
VII.1.4	Vanne d'arrêt en PPR Ø25	u	4		
VII.1.5	Vanne d'arrêt de branchement Ø32	u	1		
VII.1.6	Robinet boisson Ø16	u	2		

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
VII.1.7	Compteur	u	1		
Sous-total					
VII.1.2 – Accessoires et pièces de raccordement (AEP)					
1	Coude 90° en PPR Ø25	u	24		
2	Réducteur en PPR Ø32/25	u	2		
3	Té normal en PPR Ø32	u	3		
4	Manchon en PPR Ø25	u	4		
5	Té normal en PPR Ø25/25	u	16		
6	Bouchon en PPR Ø15	u	22		
7	Robinet équerre	u	16		
8	Flexibles	u	14		
9	Coude taraudé PPR Ø25/15	u	22		
10	Douchette WC	u	2		
11	Siphon lavabo	u	4		
12	Siphon évier	u	1		
Sous-total					
VII.2 – Évacuation des eaux usées et eaux-vannes (conduites PVC)					
VII.2.1	Conduite eaux usées en PVC-M1 Ø100	ml	54		
VII.2.2	Conduite eaux usées en PVC-M1 Ø63	ml	18		
VII.2.3	Conduite eaux-vannes en PVC-M1 Ø110	ml	32,4		
VII.2.4	Conduite eaux pluviales en PVC-M1 Ø63	ml	54		
Sous-total					
VII.2.2 – Accessoires et pièces de raccordement (EU/EV)					
1	Coude 90° en PVC-M1 Ø63	u	20		
2	Coude 90° en PVC-M1 Ø110	u	3		
3	Té culotte en PVC-M1 Ø63	u	6		
4	Coude 45° en PVC-M1 Ø63	u	5		
5	Réducteur en PVC Ø63/32	u	4		
6	Té normal en PVC-M1 Ø63	u	3		
7	Regard 50×50 cm	u	5		
8	Regard 80×30 cm	u	2		
Sous-total					
VII.3 – Appareils sanitaires					
VII.3.1	Lavabo individuel	u	2		
VII.3.2	WC à l'anglaise en porcelaine	u	2		

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
VII.3.3	Chauffe-eau	u	2		
VII.3.5	Colonne de douche	u	2		
VII.3.6	Bac à douche en porcelaine	u	2		
VII.3.7	Siphon de sol	u	3		
VII.3.8	Évier	u	1		
Sous-total					
VII.4 – Accessoires					
VII.4.1	Porte-savon en porcelaine	u	2		
VII.4.2	Porte-serviettes en porcelaine	u	2		
VII.4.3	Porte-balai et balai	u	2		
VII.4.4	Broche pour WC	u	2		
VII.4.5	Porte-papier hygiénique en porcelaine	u	2		
VII.4.6	Miroir de lavabo	u	2		
VII.4.7	Tablette céramique en porcelaine	u	2		
Sous-total					
VII.5 – Évacuation des eaux de climatisation					
VII.5.1	Tuyau en PVC-M1 Ø15	ml	24		
VII.5.2	Coude 90° en PVC-M1 Ø15	u	16		
VII.5.3	Colliers de fixation en fer Ø15	u	12		
Sous-total					
VII.6 – Matériel pour pièces de raccordement					
VII.6.1	Matériel pour pièces de raccordement (colles tangit, gaz butane, téflon, etc.)	ens			
Sous-total					

Bloc administratif – Électricité courant fort et sécurité incendie

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
VIII.1 – Canalisation					
VIII.1.1	Conduits ICD orange N° 13	rlx	8		
VIII.1.2	Conduits ICD gris N° 25	rlx	2		
VIII.1.3	Conduits ICD orange N° 11	rlx	10		
VIII.1.4	Boîte de dérivation encastrée 16/16	u	20		
VIII.1.5	Boîtiers ronds	u	115		
VIII.1.6	Coffret 24 départs	u	1		
Sous-total					

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
VIII.2 – Câblerie					
VIII.2.1	U1000 R2V 3G1.5 câble rigide	rlx 100	10		
VIII.2.2	U1000 R2V 3G2.5 câble rigide	rlx	9		
VIII.2.3	U1000 R2V 3G4 câble rigide	rlx	2		
VIII.2.4	U1000 R2V 3G16 câble rigide	ml	50		
				Sous-total	
VIII.3 – Appareillage					
VIII.3.1	Interrupteurs simple allumage	u	10		
VIII.3.2	Interrupteurs SA étanche	u	3		
VIII.3.3	Interrupteurs double allumage	u	2		
VIII.3.4	Disjoncteur magnéto-thermique	u	4		
VIII.3.5	Prise 2P+T 16A plexo Sagane	u	25		
VIII.3.6	Prise TV	u	2		
VIII.3.7	Disjoncteur général 4P 100A	u	1		
VIII.3.8	Disjoncteur diff. 4P 40A 300 mA	u	1		
VIII.3.9	Disjoncteur diff. 4P 40A 30 mA	u	1		
VIII.3.10	Disjoncteur diff. 4P 63A 300 mA	u	1		
VIII.3.11	Disj. DPN 1P+N C10A AC	u	7		
VIII.3.12	Disj. DPN 1P+N C16A AC	u	5		
VIII.3.13	Disj. DPN 1P+N C20A AC	u	3		
VIII.3.14	Disj. DPN 1P+N C32A AC	u	3		
VIII.3.15	Répartiteur 4P 125A	u	1		
VIII.3.16	Parafoudre T1 12,5 kA 4P 40A	u	1		
VIII.3.17	Peigne électrique	barrette	3		
VIII.3.18	Borniers 32 mm ²	barrette	3		
VIII.3.19	Dominos 16 mm ²	barrette	12		
VIII.3.20	Dominos 25 mm ²	barrette	20		
VIII.3.21	Colle à papier	u	10		
VIII.3.22	Ruban adhésif (scotch)	u	15		
VIII.3.23	Ensemble de mise à la terre et équipotentialité	ens	1		
				Sous-total	
VIII.4 – Luminaires					
VIII.4.1	Luminaire LED spot 36 W	u	10		
VIII.4.3	Luminaire LED carré 36 W	u	4		
VIII.4.4	Applique murale 18 W	u	10		

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
VIII.4.5	BAES (bloc autonome d'éclairage de sécurité)	u	2		
VIII.4.6	Lustre	u	2		
Sous-total					
VIII.5 – Climatisation					
VIII.5.1	Climatiseur split 9 000 Btu	u	6		
VIII.5.2	Climatiseur split 12 000 Btu	u	2		
VIII.5.3	Tuyauterie d'évacuation de condensats	ens	1		
VIII.5.4	Équipements complémentaires	ens	1		
Sous-total					

Bloc administratif – Menuiseries, peinture et aménagements extérieurs

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
IX.1 – Menuiserie métallique					
IX.1.1	Porte métallique pleine semi-vitrée (270×220 cm)	u	1		
IX.1.2	Porte métallique pleine semi-vitrée (150×220 cm)	u	1		
Sous-total					
IX.2 – Menuiserie en aluminium vitré					
IX.2.1	Porte en alu vitré (270×220 cm)	u	1		
IX.2.2	Porte en alu vitré (150×220 cm)	u	1		
Sous-total					
IX.3 – Menuiserie bois					
IX.3.1	Portes en bois PB2 (90×220 cm)	u	7		
IX.3.2	Portes en bois (70×220 cm)	u	5		
Sous-total					
X – Peinture					
X.1	Préparation des surfaces murs et baies (ponçage, soufflage, masticage)	m ²	829,932		
X.2	Peinture glycéro sur bois	m ²	23,1		
X.3	Peinture acrylique sur métal	m ²	38,87		
X.4	Peinture vinylique sur murs intérieurs	m ²	445,8		
X.5	Peinture vinylique sur murs extérieurs	m ²	414,966		
X.6	Peinture glycéro sous plafond	m ²	179,66		
Sous-total					

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. (GNF)	P. Total (GNF)
TOTAL BÂTIMENT					
XI – Aménagement extérieur : regards de visite et fosse septique					
XI.2.1	Regard simple eaux-vannes et eaux usées : 80×80×60 cm	u	4		
XI.2.2	Fosse septique exécutée : 400×200×400 cm	u	1		
XI.2.3	Puits perdu exécuté : 100×100×600 cm	u	1		
Sous-total					
XI.5 – Clôture					
XI.5.1	Clôture grillagée, y compris poteaux en cornières métalliques	ml	100,00		
Sous-total					
SOUS-TOTAL AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS					
TOTAL GÉNÉRAL BLOC ADMINISTRATIF (TTC)					

Arrêté la présente offre à la somme de :

Date :

Pour le Directeur Général :

PARTIE 3 : CONDITIONS DU MARCHÉ

Section VIII – Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

Les travaux seront exécutés conformément aux normes de construction en vigueur en République de Guinée. L'entrepreneur est responsable :

- ▷ De la qualité des travaux (garantie de parfait achèvement : 1 an) ;
- ▷ De la sécurité du chantier (signalisation, EPI, police du chantier, affichage) ;
- ▷ Du respect strict des délais (pénalités prévues).

Garanties prolongées

Outre la garantie légale de parfait achèvement (1 an), l'entrepreneur fournira une garantie biennale de bon fonctionnement (2 ans) sur les équipements (électricité, plomberie, climatisation) et une garantie décennale (10 ans) sur les ouvrages structurels.

Section IX – Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Délai	Cinq (5) mois fermes (150 jours calendaires)
Réception	Provisoire (avec réserves éventuelles), puis définitive après 2 mois de parfait fonctionnement
Assurances	Responsabilité civile décennale, tous risques chantier, responsabilité civile générale
Révision des prix	Possible tous les 6 mois sur l'indice des prix de la construction en Guinée (variation > 5 %)

Article 12 – Supervision externe par le cabinet concepteur

Le marché est soumis à une supervision technique et administrative exercée par le cabinet spécialisé ayant réalisé les études et le DAO. Toute demande de paiement doit être visée par le cabinet ; toute modification en cours d'exécution doit être approuvée techniquement par le cabinet, qui peut ordonner un arrêt temporaire des travaux en cas de non-conformité grave.

Article 13 – Résiliation pour manquement grave

Le Maître d'Ouvrage peut résilier le marché de plein droit, sans formalités judiciaires, dans les cas suivants:

- ▷ Abandon de chantier pendant plus de 15 jours sans motif valable ;
- ▷ Falsification des situations de travaux ;
- ▷ Non-respect des clauses environnementales ou sociales ;
- ▷ Corruption ou tentative de corruption.

L'entrepreneur perd alors le bénéfice de ses garanties et doit payer une indemnité égale à 20 % du solde restant.

Article 14 – Médiation et arbitrage

Tout litige sera d'abord soumis à une médiation (15 jours). En cas d'échec, le différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Kankan, conformément au droit guinéen.

Section X – Formulaire du marché

Les formulaires suivants seront annexés au contrat :

- ▷ Contrat de marché type (15 articles) ;
- ▷ Ordre de service (modèle) ;
- ▷ Modèle de garantie bancaire à première demande ou attestation bancaire ;
- ▷ Procès-verbal de réception provisoire et définitive ;
- ▷ Modèle de rapport mensuel de chantier ;
- ▷ Engagement de confidentialité ;
- ▷ Attestation de non-exclusion.

Modalités de paiement

Les paiements seront effectués par virement bancaire sur présentation des situations de travaux validées par le Maître d'Ouvrage et visées par le cabinet spécialisé.

Étape	Pourcentage	Condition
À la signature (1^{er} acomptes)	30 %	Avance de démarrage sur présentation de la garantie de bonne exécution
En cours d'exécution (2^{em} acompte)	50 %	Au prorata des travaux réalisés (minimum 50 % de réalisation physique)
Après livraison provisoire	15 %	Versé après réception
Retenue de garantie	5%	Après un an d'usage de l'ouvrage

Un décompte mensuel des travaux sera établi par le bureau de contrôle pour la motivation de paiement de chaque tranche. Les acomptes seront payés dans un délai maximum de 45 jours après réception de la situation validée par la mission de contrôle et transmission de la facture correspondante .

Annexes (fournies séparément)

- ▷ Plans architecturaux (vues en plan, coupes, façades) – 4 pages ;
- ▷ Devis estimatif (synthèse par poste) – 2 pages
- ▷ Planning d'exécution prévisionnel – 1 page ;
- ▷ Études techniques disponibles (géotechnique sommaire, topographie) – 3 pages ;
- ▷ Modèle de lettre de soumission ;
- ▷ Modèle de BPU à remplir ;
- ▷ Modèle de garantie d'offre ;

- ▷ Engagement de confidentialité (à signer et joindre) ;
- ▷ Attestation de non-exclusion (liste noire).

En annexe figureront les plans architecturaux et d'exécution, suivis des deux versions du devis de réalisation des travaux.

Kintinian le 29 Juin 2026

